



Ecole l'Ange Gardien

10 rue du centre – 53500 St Pierre des Landes

02.43.05.92.08

stpierredeslandes.ecole.lanegardien@ddec53.fr

www.lanegardien.fr

RENTREE 2020

GUIDE PARENTS

Le présent guide s'applique pour la rentrée scolaire 2020-2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP).

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique est mis en place.

PROTOCOLE SANITAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Préalable

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre). De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le chef d'établissement :

** par tel au 02.43.05.92.08 ou par mail stpierredeslandes.ecole.lanegardien@ddec53.fr*

Si un élève présente des symptômes à l'école :

- il sera immédiatement isolé du groupe et équipé d'un masque pédiatrique

- ses parents seront appelés à venir le chercher dans les plus brefs délais et à consulter un médecin.

- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Les règles de la distanciation physique :

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- Sur le temps scolaire, l'accès aux bâtiments sera limité selon l'organisation définie par l'établissement (rdv, désinfection des mains, masque). Les élèves de maternelle seront accueillis et récupérés au portail comme ceux d'élémentaire.

**Pour la dépose et la reprise des élèves il est demandé aux parents de :*

- *veiller au respect de la distanciation physique aux abords de l'école,*
- *ne pas se regrouper devant l'établissement,*
- *ne pas stationner leur véhicule en dehors des places de parking autorisées.*

L'application des gestes barrières :



- Le lavage des mains reste essentiel. Il sera réalisé aussi souvent que nécessaire. Il est interdit aux enfants d'apporter du gel hydro alcoolique à l'école.
- **Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes** (enseignants, personnels, parents), tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Pour les élèves de maternelle, le port du masque est interdit. Pour les élèves à partir du CP, il n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés par les parents s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mauvais usage.
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible.

Les gestes barrière, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le respect des gestes barrière fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers.

La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

La limitation du brassage des élèves :

- L'arrivée et le départ des élèves seront étalés dans le temps :

* <u>Arrivées (sauf garderie) :</u>	Entre 8h35 et 8h45
* <u>Départs (sauf garderie) :</u>	Entre 16h30 et 16h45

* *Les élèves qui ne déjeunent pas à l'école devront être récupérés entre 12h00 et 12h10 puis devront revenir entre 13h20 et 13h30.*

- Dans la journée, la limitation du brassage entre groupe d'élèves n'est pas obligatoire. Dans la mesure du possible nous limiterons les regroupements.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

- Les espaces, surfaces et objets fréquemment touchés seront nettoyés et/ou désinfectés une fois par jour :

**Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasse d'eau, loquets, interrupteurs...*

**Point de contact : poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, rampes...*

La formation, l'information et la communication :

- **Les enseignants et les personnels** sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.

- **Les parents** sont informés clairement de l'organisation de l'école (horaires...), de l'application du protocole sanitaire dans l'établissement et de leur rôle actif dans la surveillance des symptômes chez leur enfant.

- **Les enfants** bénéficient d'une information pratique adaptée à leur âge sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains.

Cette rentrée 2020, qui se veut sereine dans le respect des recommandations sanitaires, requiert la vigilance de tous.

En tant qu'école, nous nous engageons à mettre tous les moyens à notre disposition pour permettre l'accueil de votre enfant dans des conditions sanitaires conformes au cadre national.

En tant que parents, vous vous engagez à veiller à l'assiduité de votre enfant et à respecter ce protocole lorsque votre enfant sera dans l'établissement.

L'établissement se réserve le droit de limiter l'accès à l'école en cas de non-respect de ces règles communes.

Je remercie chaque famille de sa compréhension et de sa collaboration pour cette rentrée scolaire.

Matthieu Gautier
Chef d'établissement
stpierredeslandes.ecole.lanegardien@ddec53.fr